

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen) à la ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture sur "la protection des abeilles contre les risques liés aux substances néonicotinoïdes" (n° 52)

(développée en réunion publique de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société du 19 juin 2012)

Deux motions ont été déposées (MOT 53 052/001)

- une motion de recommandation par Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen)
- une motion pure et simple par Mmes Colette Burgeon (PS), Nathalie Muylle (CD&V) et Marie-Martine Schyns (cdH) et M. Hans Bonte (sp.a)

La motion pure et simple est adoptée par 77 voix contre 51 et 1 abstention

2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

M. Theo Francken (N-VA) à la secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, adjointe à la ministre de la Justice sur "le centre fermé pour illégaux 'caricole'" (n° 49)

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 19 juin 2012)

Deux motions ont été déposées (MOT 53 049/001)

- une motion de recommandation par M. Theo Francken (N-VA);
- une motion pure et simple par M. Luk Van Biesen (Open Vld).

La motion pure et simple est adoptée par 78 voix contre 51